



PLŒMEUR  
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

---

Séance Publique  
Vendredi 20 mars 2026

---

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 MARS 2026

**Présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Cédric ORVOËN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Christian PERRIEN, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Marie-Christine LE NORMAND, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Christian LAURENT, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Annie BRUNET, Ludovic JEGO, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Carole DE AMORIM, Christian CHEMOUL, Aymeric VAZ PIRES, Christine BARETTE, Edouard THOMAS, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAUT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN.

**Le quorum de 32 présents est atteint.**

**Secrétaire de séance : Armelle GEGOUSSE.**

**Ordre du jour**  
**Conseil municipal du 20 mars 2026**

1. Élection du Maire (en séance)
  2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire (en séance)
  3. Élection des adjoints au Maire (en séance)
  4. Lecture de la Charte de l'élu local
  5. Composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- Annexe 1 : Procès-Verbal de l'élection du Maire et des adjoints

Ronan LOAS, Maire sortant, ouvre la séance du conseil municipal à 17h00.

Ronan LOAS, Maire sortant, « Bonsoir à toutes et à tous. On va essayer de garder nos bonnes habitudes qui est déjà de commencer à l'heure. Je vous signale que ce n'est pas qu'il reste beaucoup de place, mais on est dans une configuration un peu exceptionnelle. On a encore un peu de place pour les personnes qui sont debout juste à droite, effectivement, au niveau des deuxièmes fenêtres. Donc je constate que nous sommes suffisamment nombreux et je laisserai ensuite la présidence de séance au doyen en âge et on va revenir. Mais je vais donc déclarer officiellement les membres élus installés dans leur fonction. Pour le conseil municipal, ça fait partie des points assez classiques. Vous verrez qu'il y a quelques particularités dans l'organisation d'un conseil municipal d'installation du maire. Je propose de garder la règle de l'ordre du tableau. Et je vais proposer que Mme Armelle GEGOUSSE soit secrétaire de cette première séance, à moins que vous y opposiez ou qu'il y ait des abstentions. Je n'en constate pas. Donc Mme GEGOUSSE va être mise au boulot dès la première séance. Je propose, car il est d'usage, que s'il y a effectivement des prises de parole, on puisse peut-être les positionner maintenant avant de passer aux opérations de vote qui sont extrêmement précises. Ce que je vous propose, c'est l'ordre aussi prise de parole, de commencer par Mme Lysiane METAYER, ensuite par M. Jack MAIGNAN. Je terminerai s'il y a des demandes de prise de paroles je propose Mme METAYER et ensuite M. MAIGNAN ».

Lysiane METAYER, conseillère municipale de l'opposition, « Mes chers collègues, permettez-moi en cette première séance de ce nouveau mandat d'avoir une pensée pour les Ploemeurois et les Ploemeuroises qui nous ont élus. Je veux remercier tous ceux qui ont voté pour la liste Le Meilleur pour Ploemeur et qui nous ont permis en l'espace de seulement quatre mois de campagne de recueillir 1617 suffrages. Mais je pense aussi aux 2195 voix qui se sont portées sur la liste de gauche et aux 5994 voix qui ont emporté la majorité. Je le souligne parce qu'il est important que les 10 000 électeurs qui se sont exprimés le 15 mars dernier se sentent tous égaux et représentés. À la nouvelle équipe qui accède à la direction de Ploemeur. Je pose donc cette question. Saurez-vous être des dirigeants attentifs et respectueux de tous pour le mandat à venir ? Avec Erwann Ribault, mon collègue, nous siégerons dans cette assemblée avec une responsabilité particulière. Nous serons une voix libre. Une voix exigeante et une voix vigilante. Oui, nous le redisons avec force, l'humain doit redevenir le cœur de l'action publique. Parce qu'une ville ne se juge pas seulement à ses projets, mais à la manière dont elle protège les siens, ses aînés, ses familles, ses enfants, les personnes isolées et tous ceux qui en ont le plus besoin. Protéger ses aussi garantir un cadre de vie digne, où l'on se sent en sécurité, où l'on peut se déplacer sereinement, où l'on respecte l'identité de nos quartiers, où l'on prépare l'avenir sans dénaturer ce que nous sommes, où l'on protège notre environnement. Face aux fragilités que nous connaissons. Insécurité du quotidien, tensions sur le logement, inquiétudes suscitées par certains projets, fragilité financière. Nous ne pouvons détourner le regard. Nous devons reprendre le contrôle de l'espace public, nous attaquer au trafic et aux incivilités, agir avec détermination parce que la sécurité est la première de nos libertés. Mais une ville solide, ce n'est pas seulement une ville protégée, c'est aussi une ville bien gérée, qui fait des choix clairs et respecte chaque euro venant de nos concitoyens. Il ne peut y avoir de petites dérives quand il s'agit d'argent public. Aujourd'hui, beaucoup de Français s'interrogent sur la politique et sur leurs gouvernants. Et je veux le dire ici très clairement, ce n'est pas à l'opposition de créer la confiance, c'est à la majorité de la garantir. Et lorsque cette confiance vacille, alors il est de notre devoir d'y répondre pleinement, sans détour, sans difficulté, sans retard. Avec mon collègue, nous serons particulièrement vigilants. Nous serons des élus de responsabilité qui proposent, qui agissent et qui contrôlent. Parce que nous croyons à une autre manière de faire, plus simple, plus transparente et plus proche des habitants. Une manière qui écoute avant de décider, qui explique avant d'agir et qui rassemble plutôt qu'elle n'oppose. Nous sommes deux élus, mais derrière nous, il y a une dynamique et des habitants qui continuent de nous soutenir, de soutenir le collectif Le Meilleur pour Ploemeur et d'y adhérer. Ce mouvement ne s'arrêtera

*pas. Notre équipe est déjà au travail et j'invite tous les Ploemeuroises et tous les ploemeurois qui le souhaitent à nous rejoindre. Une démocratie locale vivante ne se contente pas d'informer, elle associe, elle éclaire et elle rend des comptes. Nos concitoyens attendent davantage de transparence, notamment à l'égard des assemblées municipales. C'est pourquoi je pose une question simple. Pourquoi ne pas commencer par retransmettre en direct les conseils municipaux ? Dans une démocratie locale, il n'y a qu'une seule chose plus fragile que les équilibres politiques, c'est la confiance. Et chacun sait ici qu'elle ne se fragilise jamais sans raison. Ploemeur mérite la confiance et la confiance exige la vérité. Je vous remercie ».*

Ronan LOAS, Maire sortant, « Très bien. Monsieur MAIGNAN ».

*Jack MAIGNAN, conseiller municipal de l'opposition, « Merci, Monsieur le Maire. M. LOAS, puisque vous n'êtes pas encore maire, chers élus de tout le Conseil, y compris l'autre équipe qui a présenté des candidats, je voulais d'abord vous féliciter pour votre élection, vous et votre équipe. Féliciter aussi notre équipe et son dynamisme, et j'y reviendrai tout à l'heure. L'installation d'un nouveau conseil municipal est toujours une chose importante pour tout un chacun. Et à cet instant de la vie démocratique, je me suis posé personnellement une question. Qu'est-ce qui va changer pour moi, pour l'équipe ? Et particulièrement parce que dans toute ma carrière professionnelle, j'ai participé à de nombreuses délibérations, à de nombreux conseils municipaux, à de nombreux conseils départementaux régionaux, plusieurs centaines. Et je me suis rendu compte que là, effectivement, pour la première fois, je vais être acteur, un petit acteur, mais acteur et non plus spectateur. Et ça m'a donné l'idée de filer un petit peu la métaphore sur la culture, parce qu'avec mes amis, nous sommes membres d'un collectif citoyen qui s'engage pour faire de la politique autrement, mais il vaut mieux aussi connaître un petit peu les règles du jeu avant. Les élections sont passées, on peut donc tranquillement cet après-midi regarder le déroulement à venir. Je vais donc en quelques mots employer des paroles culturelles et oser une petite parabole artistique avec un peu d'humour, mais aussi beaucoup de gravité sur la situation du moment. D'abord, choisir la culture et la création théâtrale pour illustrer notre propos n'est pas anodin. C'est un choix majeur revendiqué. Je suis de longue date investi au plan local dans ces champs culturels, mais ils n'ont pas hélas été très développés pendant cette campagne, ici et ailleurs. C'est d'ailleurs un moyen symbolique de rattraper ce manque de débat pourtant fondamental. La culture et l'éducation sont pour nous la base de tous les projets pour faire société, créer du lien, du commun, du vivre ensemble, avec des valeurs humanistes qui rassemblent. Je crois en l'importance de cette politique publique, mais vous aussi sans doute en tant que maire, vice-président culture au département du Morbihan et vice-président culture à l'agglo pour quelques jours encore. Vous connaissez bien encore mieux que notre collectif comment s'organisent ces sessions qui vont mettre en scène les prises de décisions officielles. Vous n'ignorez pas que rien ne se décide vraiment dans cette enceinte au conseil municipal. Ou dans une commission officiellement créée. Tout le travail est fait en amont, en petits comités, en réunion de bureau municipal avec votre directeur de cabinet, vos adjoints, votre majorité, et l'aide de vos services techniques et administratifs qui travaillent absolument bien. Le citoyen et l' élu minoritaire n'y auront pas leur place. Ce qui se joue donc ce soir, c'est cette douce comédie du pouvoir, comme l'avait si bien décrite il y a longtemps Mme Françoise Giroud. Une mise en scène suffisamment bien ordonnée pour permettre une bonne communication politique auprès des médias et des administrés ».*

*Vous êtes mis, M. LOAS, dans le costume d'un politique qui sait parler, communiquer, donner des vérités, mais tout cela, c'est rarement en direct, rarement sur les planches face à un public ou des contradicteurs. Je prendrai comme exemple le débat qui a eu lieu et qui n'a pas eu lieu à la ferme du Resto pendant les municipales sur les questions essentielles d'agriculture, d'alimentation et de santé. Nous nous sommes retrouvés avec notre liste, seuls, prévenue deux heures avant, alors que tout avait été acté auparavant. Dommage pour le débat d'idées et le respect des citoyens auditeurs présents qui étaient venus pour*

*entendre et mieux comprendre ces enjeux de société et comment on peut intervenir au plan local. Mais c'est vrai, ce que vous adorez, ce sont davantage les écrans. J'ai été un peu stupéfait en lisant le journal après les élections, où j'ai vu que vous aviez un nombre impressionnant de followers, 25 000 sur Facebook, 21 400 sur Twitter, 10 000 sur Instagram. Quelle communication, quelle audience. Beaucoup plus que de ploemeurois vivant dans notre petite commune. Sans doute déjà des choses qui s'annoncent ailleurs. Pour nous, quand nous avons démarré notre communication sur les réseaux sociaux, que je ne fréquente quasiment pas, nous démarrions et étions quasiment à zéro en décembre. Mais nous sommes fiers aujourd'hui d'avoir touché plusieurs centaines effectivement de Ploemeurois pour transmettre, discuter ensemble. On est loin de vous, très très loin. Mais en fait, c'est qu'on ne joue pas tout à fait la même pièce. Nous, nous préférons la proximité, le théâtre de la rue, le théâtre public, comme le pratiquait Molière, le théâtre qui déambule sur les places de marché avec les habitants et les citoyens. Pas du virtuel, du réel. Nous ferons vivre un théâtre interactif où on peut, sans barrière, écouter et répondre à des interventions directes des spectateurs ou des citoyens. Tout est donc en place pour jouer une nouvelle place dans les règles de l'art du théâtre classique. Une unité de lieu, une unité de temps, une unité d'action. On sait que cette pièce durera six ans au moins et qu'elle est dans l'électeur principal. Et celui qui tiendra le rôle de titre, celui de maire. Tout est prévu, la distribution se met en place, la troupe est bien rangée, elle essaiera d'y faire bonne figure, elle laissera des petits mots, et on aura des seconds rôles qui se feront remarquer. Alors qu'est-ce qui peut bien coïncider dans ce bel ordonnancement qui est prévu pour durer six ans ? Eh bien, le fond. C'est là que nous, je me suis, on s'est désigné comme intermittent du spectacle vivant, on n'est pas des acteurs professionnels de la vie politique politicienne. Nous pouvons intervenir pour changer le déroulement du spectacle. Nous reviendrons ici et ailleurs sur le fond des dossiers. Pour permettre des interpellations, écouter le public, les citoyens, prendre en compte les urgences et les demandes nouvelles. Co-construire est notre maître mot. Ainsi qu'expertise et vigilance citoyenne sur tous les dossiers, surtout sur ceux qui nous sont livrés à la dernière minute au compte-gouttes. Non, M.LOAS, rien n'est écrit à l'avance. Notre collectif Faisons Ploemeur Ensemble a certes perdu cette élection, mais il a engrangé une force, une intelligence collective, des expertises, un rassemblement d'énergie qui ne demande qu'à croître. Nous étions 120 cet automne, mais combien serons-nous en arrivant au port de Lomener, évidemment, dans six ans ? Personne ne peut le dire aujourd'hui, mais nous savons que les citoyens, les jeunes, les représentants d'associations sont mobilisés pour faire évoluer cette belle commune de Ploemeur et faire progresser la démocratie en son sein. Nous avons réalisé et proposé un programme concret de 91 mesures qui sont prêtes à l'emploi. Osez, M. LOAS, vous en inspirer pour faire respirer la démocratie à Ploemeur. Vous m'avez confié juste après votre opinion que notre programme avait été bien travaillé, qu'il était concret et que vous souhaitiez en discuter avec moi cette semaine. Votre emploi du temps a dû être chargé, donc on n'a pas pu faire la rencontre. Mais ça ne s'est pas fait. Mais il n'est pas trop tard. À vous de récupérer ces bonnes idées dès maintenant. Je vous en suggère quatre, dont une qui vient d'être dite à l'instant. Diffusez ce conseil municipal en direct, comme le font la quasi-totalité des villes en Bretagne. Vous qui aimez tant les réseaux et les écrans. Instaurer un quart d'heure citoyen pour permettre les questions directes des associations et des citoyens au conseil municipal. Désigner un élu référent dans chaque quartier avec l'occasion de comités de quartier et d'un budget dédié. Recevez régulièrement votre minorité pour échanger toutes les bonnes idées, que toutes les bonnes idées ne sont pas que d'un seul côté. On est toujours plus intelligent à plusieurs que tout seul. Tout cela peut permettre d'obtenir plus de démocratie dans le quotidien et permettre un rapport moins descendant aux citoyens et citoyennes de Ploemeur, y compris pour nous les élus. Car aujourd'hui, M. LOAS, vos oppositions pèsent déjà 40 %, et votre victoire vous engage à les respecter. Notre liste a obtenu 4 élus représentant un collectif uni et soudé, 2195 suffrages en progression sensible qui ont validé notre programme avec des valeurs communes fortes que nous vous rappellerons pendant tout ce mandat. Un élu communautaire qui peut s'avérer fort utile pour mieux être informé des décisions prises à l'agglomération. Il va surtout peser dans les décisions de cette*

*future majorité de gauche que nous appelons nos vœux ce week-end. C'est en effet ainsi que nous pourrions revenir à une politique plus sociale, plus environnementale, plus solidaires entre les différentes communes pour développer de nouveaux services et permettre un développement harmonieux de notre territoire, en particulier sur la politique des déplacements et du logement social pour tous. Enfin, avant que le rideau ne tombe tout à l'heure sur l'ouverture de ce premier acte, nous souhaiterions solennellement vous demander de respecter tous les acteurs qui vont jouer dans cette pièce. Ne les méprisez pas. Il n'y a pas dans cette enceinte deux catégories d'élus, les 27 de votre majorité et les 6 autres dans l'opposition. Non, les électeurs ont élu démocratiquement 33 citoyens pour les représenter et défendre ici leurs valeurs. Il s'agit de 33 élus de la commune de Ploemeur, partie intégrante de cette République davantage décentralisée que nous souhaitons, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. 33 élus qui ont droit à la même écoute et au même respect. 33 élus qui ont droit à des locaux décentes pour se réunir et recevoir leurs mandats ou obtenir des moyens pour bien travailler leurs dossiers. 33 élus qui doivent être informés du calendrier municipal, des réunions avec les associations et obtenir des réponses aux questions posées. Votre score vous a permis d'être élu au premier tour. Mais n'oubliez surtout pas, et nous non plus d'ailleurs, que les électeurs ne se sont déplacés qu'en environ un tiers du corps électoral, loin des 70% qui venaient voter dans les années 2000. Beaucoup trop sont encore restés chez eux, ne sont pas venus voter. L'abstention est forte. Il nous faut tout faire pour convaincre les citoyens de revenir dans le jeu démocratique. Oui, dans ce contexte national et international anxiogène, il est important de pouvoir répondre de manière apaisée aux questions de nos concitoyens. C'est un enjeu majeur de permettre à tous ceux et toutes celles qui sont aujourd'hui écœurés par la politique politicienne et qui sont restés chez eux ou sur le trottoir et leur permettre de reprendre une vie citoyenne. Le désintéressement fait le jour aujourd'hui de ceux qui ne croient pas en la démocratie et qui proposent des pseudo-solutions de haine, de RN je voulais dire, et d'exclusion. Nous nous devons de les consulter, de les informer, de les associer pour faire en sorte qu'ils participent à construire un Ploemeur ensemble avec du commun. Nous prendrons toute notre place pour y participer et contribuer à ce beau spectacle de la démocratie renouvelée pour fortifier la République et ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.*

*Mme Maïté BRISELET souhaitait aussi intervenir. »*

Maïté BRISELET, conseillère municipale de l'opposition, « *Bonjour, bonjour à toutes, bonjour à tous. Je voulais dire un petit mot en complément de M. MAIGNAN, toujours quelque chose d'un peu plus général. On se retrouve ici dans cette assemblée avec 27 élus de la majorité et 6 élus répartis dans deux groupes d'opposition. Et ces groupes représentent les deux groupes d'opposition, 40% des votes. Donc nous sommes dans une situation inconfortable. Il apparaît que nos valeurs, les vôtres et les nôtres, ne sont pas les mêmes. Posons le contexte à plus grande échelle que Ploemeur. Le monde est dirigé par le capitalisme et le libéralisme. Cette direction nous mène droit au mur, environnementalement, socialement et économiquement. En un mot, droit au mur écologiquement. Puisqu'on rappelle que le mot écologie signifie l'étude des interactions entre les êtres vivants entre eux et dans leur milieu. Ici, entendu, pour nous humains, les interactions humaines, les liens sociaux et notre milieu. Ici, on peut associer la ville. Notre situation n'est pas durable. Ceux qui pensent qu'elle est durable sont atteints de myopie politique. Ils ne voient pas loin, ni dans l'espace, ni dans le temps. D'autant plus dans l'intérêt général. Et c'est sans doute de là que provient cet inconfort que nous ressentons en tant que nouvel élu de l'opposition. Nous n'avons pas la même vision, vous et nous, de la réalité. Quel est le Ploemeur du réel ? C'est ce qu'on demande. Nous n'avons pas la même conception, il semblerait. Selon vos propos, nous sortons du mandat du social. Dans les faits, pour nous, c'était surtout une accumulation de parpaings pour créer du logement, la plupart inaccessible aux gens. Et voilà donc ce qui est arrivé à Ploemeur. Nous sommes face à une situation sociale distordue par votre politique depuis 12 ans, qui a installé une population aisée qui se soucie de son confort et du maintien de son statut privilégié. Et qui*

*votent en conséquence. Une population qui a peur du changement, peur car le sentiment d'insécurité est instrumentalisé. Mais nous avons, nous, une responsabilité pour les générations futures. Notre responsabilité est que Ploemeur devienne une ville plus durable et donc plus diverse. Que chacun y trouve sa place pour un enrichissement mutuel par la relation à l'autre et non un entre-soi sclérosant et une méfiance contre autrui. Donc rappelez-vous, pendant ces 6 ou 7 ans, que cette situation d'inconfort, nous la vivons et que ce sont ces valeurs que nous défendons. Merci de votre écoute ».*

Ronan LOAS, Maire sortant, « *Merci pour ces différentes prises de parole. Je vais dire effectivement un mot parce qu'effectivement à cette heure-ci, je ne suis plus maire de Ploemeur. D'ailleurs, il n'y a plus de maire de Ploemeur, mais on va y remédier. Et ensuite, effectivement, après l'élection, j'aurai un mot plus généraliste. Donc celui-ci sera naturellement plus bref. Et ce que je viens de dire, chères Ploemeuroises, chers Ploemeurois, c'est toujours un moment avec beaucoup d'émotion, cette installation de conseil. Et ce dimanche, le verdict des urnes a effectivement été sans appel dès le premier tour. On pourrait se désoler du taux de participation, mais en réalité, quand on se compare à bien d'autres communes, à Ploemeur, ça vote à près de 62%. On voit qu'il y a une érosion démocratique qui reste marquée dans notre pays, comme dans toutes les grandes démocraties libérales. Les démocraties sont en danger, on le sait. Je ne vais pas me lancer maintenant dans une analyse, on est à près de 6 000 électeurs qui ont fait le choix naturellement de notre liste. On pourrait se dire qu'est-ce que c'est ? Un choix de continuité ? Je vous laisserai certains de vos propos, mais de continuité dans l'action, dans la dynamique. On n'a effectivement pas le même regard sur les choses. Je pense qu'il y avait des projets à continuer. J'ai quand même tendance à écouter la majorité. C'est le premier fait démocratique que d'écouter la majorité des électeurs. Après, on aura ces occasions de débat démocratique. Comme je disais, celui d'un élan vers l'avenir. On a mené chacun, chacune des campagnes. Notre campagne a été, j'ai utilisé les mots joyeux et optimiste, mais aussi sérieux dans nos propositions. On n'a pas fait une liste à la Prévert de propositions. Ce n'est pas que je n'y crois pas, mais il faut être aussi réaliste si on veut parler de bon usage des données publiques ou aussi de transparence vis-à-vis des électeurs. Et c'est vrai qu'avant d'entamer ce nouveau chapitre, c'est pour ça que j'ai naturellement découpé ma prise de parole en deux parties assez distinctes. On va assez vite repasser du candidat au maire et je veux revenir sur ces dernières semaines. C'est vrai que nous avons mené cette campagne positive, joyeuse. On a prouvé qu'on peut faire de la politique avec le sourire, dans le respect, dans la bienveillance. Je constate d'ailleurs que dans cet entre 2 tours, ces règles-là n'ont pas été foncièrement les plus portées dans des listes. Je suis assez inquiet d'une forme de débat qui s'installe. On a donc prouvé qu'on pouvait faire cette politique de cette manière sans pour autant sacrifier à la rigueur, à la rigueur, à la crédibilité.*

*Cette victoire n'est naturellement pas une victoire solitaire. De toute façon, on ne réussit pas seul. Au bout de 12 ans, 12 ans à cette fonction qui est lourde de responsabilité. On pense souvent que l'opposition est quelque chose d'inconfortable. Mais la responsabilité d'un maire est aussi ô combien importante. C'était Gérard LARCHER qui disait : "le maire c'est ce 1er élu à portée d'enguelades" et j'en sais quelque chose. J'ai eu besoin de me défendre et on passe maintenant de plus en plus de la parole aux gestes. Et je suis aussi inquiet de ce nombre d'agressions vis-à-vis des élus locaux et c'est pour ça aussi qu'il faut manier les choses sans jouer du soupçon contre les élus locaux en maintenant le respect. Le mot humaniste doit être naturellement manié avec beaucoup de sens et beaucoup de valeur quand on le souhaite, en particulier dans cette assemblée. Mais pour vous dire aussi que cette campagne a été menée avec un cap que j'estime clair. On ne fait pas un « reset » du passé quand on est maire. On s'appuie aussi sur le bilan, le travail de ses prédécesseurs. On ouvre un nouveau chapitre, en cohérence. Et donc, notre mandat, notre programme s'est inscrit dans la continuité du mandat précédent. Et pour certains, soit vous en avez été spectateur à Ploemeur, soit vous étiez dans d'autres communes. Et c'est vos choix personnels, ça n'enlève pas naturellement la légitimité de se présenter dans une commune.*

*Mais ce cap est ferme, il s'est enrichi quand même de dialogue, il n'y a pas ceux qui écoutent versus ceux qui n'écoutent pas. On a plein d'instances et vous verrez aussi là-dessus. Ces échanges nous ont aussi nourris en termes de programmes jusqu'à non pas la dernière minute mais une vision participative. On organise des ateliers ouverts à toutes et à tous, pas ouverts à nos camps, nos partis, mais ouverts à tous les Ploemeurois qui sont venus enrichir ce programme, le questionner, reprioriser. C'est aussi cet ADN qui a fait que dans le précédent mandat, on a mis en place un budget participatif qui permet d'avoir effectivement une part du budget communal directement choisi, voté par les citoyens avec un cadre qui est naturellement fixé, qu'on avait, et vous découvrirez, fixé aussi cette démocratie locale en termes de délégation qui est un marqueur fort du précédent mandat. Enrichi du dialogue, je rebondirai sur vos mots ou tes mots parce qu'on se connaît et après ces pièces de théâtre, on pourra dans le respect naturellement utiliser le tutoiement au bout du moment, mais comme je vous le dis, ma porte est toujours ouverte quand le respect est effectivement partagé. Et effectivement, cette semaine, on pense qu'après l'élection, on se prend une bonne charge de travail aussi. L'avantage, c'est qu'on a pris un coup d'avance sur les copains et les voisins. Il y a naturellement des propositions qui seront reprises. Ce n'est absolument pas de la taquinerie, mais c'est, je pense aussi, le fait de communiquer sur un certain nombre d'actions que j'ai pu lire dans différents programmes dans cette campagne électorale mais qui sont déjà des politiques publiques ou des sujets qui sont traités ici au quotidien. Mais il y a des propositions. Je ne vais pas ensuite lancer un grand débat. On aura l'occasion d'en débattre. Mais pour la première, j'ai demandé qu'on étudie effectivement le coût de la retransmission vidéo, ce sujet qui pose beaucoup de questions parce que souvent quand j'ai vu installer ce sujet de la retransmission vidéo, j'ai vu un approvisionnement assez fort du débat politique. Au conseil communautaire, j'ai remarqué qu'entre le premier et le deuxième mandat, il y avait une vraie chute de la qualité du débat. On vient plus effectivement poser une parole pour qu'elle soit retranscrite. Quand on est dans le respect, quand on a une information qui ne se retourne pas contre celui qui l'a donnée, mais effectivement, entre ces quatre murs du bureau dans lesquels ce qui se dit ne repart jamais, j'aurai l'occasion de travailler. On a eu un bon échange tous les deux après l'installation. Après, on verra effectivement pour ceux que je n'ai pas pu croiser pour différentes raisons. Nous étudierons tout ça, comme je vous dis, la confiance, c'est mon grand-père qui disait, se gagne par gouttes et se perd par seaux.*

*Donc ma porte est ouverte, on se rencontrera dès la semaine prochaine, c'est pré-calé à mon agenda en fonction de vos disponibilités. Mais dans tous les cas, il faut un cap clair, les électeurs nous l'ont donné, la poursuite de nos engagements structurants pour la commune, différentes sensibilités émergentes, les campagnes sont aussi ces moments où on est plus particulièrement à l'écoute, ce n'est pas qu'on est tous en train de promettre à tout va, mais c'est que c'est une écoute particulière avec des sensibilités. Étonnamment, on a mis ce sujet de la condition animale qui a ensuite diffusé dans le débat ploemeurois. Tant mieux, ça démontre que cette problématique intéresse toutes et tous. Il y en a plein d'autres qui sont effectivement apparus, d'autres thématiques qui nous tiennent à cœur. Et dans tous les cas, l'objectif, c'est d'appliquer le programme pour lequel on a été élu, ce qui a été fait dans le précédent mandat, mais aussi de continuer à l'enrichir parce qu'il y a des choses qui n'étaient pas au programme qui ont été réalisées. Il y a certainement des bons sujets dans le programme que vous avez travaillé. Je t'avais dit que vous aviez fait un programme sérieux avec vos valeurs. Et on ne partage certainement pas toutes les valeurs ou sensibilités politiques. Mais c'est aussi ça qui va permettre d'avoir un débat le plus constructif possible. L'idée, c'est de regarder aussi vers l'avenir. Et on aura une association naturellement la plus large possible pour les sujets comme Kerbrient. Pour l'engagement, effectivement, nous sommes en tout cas fiers de cette dynamique. On n'a pas à s'excuser chacun, chacune, avec le nombre d'électeurs, d'être ici autour de cette table. Vous allez découvrir ces responsabilités, ce travail. C'est très encadré naturellement, mais aucun doute pour les minorités ou oppositions, en fonction de comment se situeront vos votes. On a encore effectivement l'espoir de vous rallier à notre cause sur*

*certains votes, mais vous avez effectivement l'accompagnement d'élus, parce que vous en êtes toutes et tous ici maintenant élus, connaissant les arcanes, non pas du pouvoir, mais des fonctionnements municipaux, départementaux, etc. Et nous nous engageons effectivement à porter le projet en tant que citoyen, entendre ici les sensibilités, si naturellement elles sont constructives, on apporte des idées, des programmes là-dessus. Bon, l'idée c'est quand même aussi que nous serons les élus de tous les Ploemeurois, j'ai pu le dire dans ma première expression, on ne représente pas chacun, chacune que ce nombre de voix, ça ne veut absolument rien dire, déjà parce que tout citoyen ne vote pas dans une commune, je rappelle qu'on a aussi mis en place un conseil municipal des jeunes et j'en vois quelques-uns dans la salle, je suis assez touché d'ailleurs de les voir présents pour l'installation, j'étais présent à la leur. Mais l'idée, c'est effectivement de passer du débat d'idées aux réalisations concrètes pour surtout continuer à améliorer le quotidien des Ploemeurois et des Ploemeurois. Et si j'ai porté une idée positive et autre, c'est que je suis extrêmement fier de cette commune qui est attractive et dans laquelle les gens sont heureux d'habiter. Ce que je vous propose, c'est qu'à partir de maintenant je vais céder la présidence à Christian PERRIEN. Tu vas prendre la main et j'aurai un mot ensuite après l'élection, on vous expliquera. C'est assez formel. Mais pour vous dire qu'effectivement, j'ai cette citation, je ne sais plus si c'était Victor Hugo, qui disait que la vie est une pièce de théâtre dans laquelle chacun peut se retrouver. Bon, mais dans tous les cas, c'est à Christian maintenant de gérer cette installation du maire. »*

Christian PERRIEN, conseiller municipal de la majorité, « C'est bon ? »

Ronan LOAS, Maire sortant, « C'est bon. J'ai du mal à lâcher. »

Christian PERRIEN, conseiller municipal de la majorité, « En tant que doyen, je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil municipal afin de vérifier si la condition de quorum est remplie. À l'appel de votre nom, merci de répondre présent. Donc, LOAS Ronan.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux.

## ÉLECTION DU MAIRE (EN SEANCE)

Procès-Verbal de l'élection du Maire et des adjoints joint en annexe.

Christian PERRIEN, conseiller municipal de la majorité, « *Afin de procéder à l'élection du maire, nous allons composer le bureau de vote pour ce scrutin. Alors je vais assurer la présidence du bureau et il faut nommer deux assesseurs. Je propose de désigner Aymeric VAZ PIREs le benjamin de l'assemblée comme étant l'un des postes, et un conseiller municipal de la minorité s'il accepte. Y a-t-il un volontaire ? Donc, Mme GOADEC sera la deuxième assesseure. Alors le bureau étant constitué, je vais vous rappeler les conditions du scrutin pendant qu'une enveloppe électorale vous est distribuée.*

*En application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, l'un des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.*

*Au nom du groupe de la majorité, je propose la candidature de M. LOAS Ronan au poste de maire. Y a-t-il d'autres candidatures ? »*

M. MAIGNAN Jack et Mme METAYER Lysiane sont également candidats à l'élection.

Christian PERRIEN, conseiller municipal de la majorité, « *Donc trois candidats pour le poste de maire. Je vais vous inviter à écrire sur un bulletin blanc le nom du conseiller que vous souhaitez élire en tant que maire et à glisser le bulletin dans l'enveloppe. Je vous rappelle que tout bulletin sur lequel est inscrite toute note complémentaire est considéré comme bulletin nul. Je rappelle que seuls les conseillers présents peuvent voter. Les pouvoirs attribués par les conseillers absents ne sont pas pris en compte. J'invite chaque conseiller municipal à l'appel de son nom à déposer dans l'urne son enveloppe.*

*Est-ce qu'un assesseur pourrait écrire sur le tableau blanc qui est là, le nom des candidats ? Donc, M. LOAS, M. MAIGNAN et Mme METAYER.*

*J'invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à déposer dans l'urne son enveloppe. »*

Il est procédé à un tour de table afin que chaque conseiller, à l'appel de son nom, puisse déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Christian PERRIEN, conseiller municipal de la majorité, « *Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement. On ouvre l'urne et on compte les enveloppes. Un assesseur ouvre l'enveloppe et l'autre va inscrire sur le tableau. »*

Il est procédé à la lecture des bulletins de vote par M. Christian PERRIEN, président du bureau de vote.

Christian PERRIEN, conseiller municipal de la majorité, « *Alors, vote blanc, zéro. Suffrage exprimé : 32. La majorité absolue est de 17. Vote nul, zéro. M. Ronan LOAS a obtenu 26 voix, et est donc déclaré élu maire. M. MAIGNAN a obtenu 4 voix et Mme METAYER a obtenu 2 voix. Je vais donc remettre l'écharpe de Maire à M. LOAS. »*

Ronan LOAS, Maire, « *Merci à notre doyen. Ça paraît simple quand on a fait, mais c'est quand même assez précis.*

*Donc, chers conseillers municipaux, chers conseillers municipaux jeunes, et surtout chers collègues, mesdames et messieurs, chers amis, je m'adresse à vous ce soir avec une profonde gratitude et émotion, la même émotion que celle qui m'étreignait lors de mon premier discours dans cette salle en 2014, le discours d'un gamin de Ploemeur qui a la passion de sa commune chevillée au corps. Vous avez choisi la continuité, mais surtout vous avez choisi de renouveler votre confiance en l'avenir de notre belle commune. Cette confiance, je la reçois non pas comme un acquis, mais comme une exigence absolue. Être réélu maire de Ploemeur est un honneur qui m'oblige. Chaque suffrage exprimé, chaque échange sur le marché ou au détour d'une rue renforce ma détermination à servir l'intérêt général sans relâche. Avant d'entamer ce nouveau chapitre, je tiens à saluer tous ceux qui ont contribué à cet instant. Les agents municipaux, dont le professionnalisme et le sens du service public sont les piliers de notre action quotidienne. Ils ont parfaitement organisé ce scrutin et préparé ce premier conseil municipal d'installation. Une pensée aussi pour l'équipe municipale sortante. Certains présents dans la salle, j'ai cru même qu'ils allaient, pour certains ou certaines, reprendre leur place d'origine. Merci pour votre engagement et votre travail acharné durant ces dernières années. Les autres candidats, et dans un esprit républicain, je salue leur participation.*

*La confrontation des idées est le moteur de notre démocratie locale. Elle nous pousse à l'excellence et au débat nécessaire. Et le plus important, les habitants. Et ce soir, je veux remercier celles et ceux qui nous ont soutenus, mais aussi celles et ceux qui ont fait d'autres choix, car dès aujourd'hui, je suis le maire de tous les habitants. La campagne est derrière nous et c'est désormais le temps de l'action pour tous les habitants sans distinction. La confiance que vous nous témoignez nous impose de l'humilité, de la proximité et une vision claire pour protéger et transformer notre territoire. Regarder vers l'avenir exige d'abord de reconnaître le chemin parcouru. Ces dernières années, plus largement depuis une décennie, nous avons travaillé avec une volonté, faire une ville attractive, solidaire et innovante. Cette rigueur, n'est pas une fin en soi, c'est notre bouclier. C'est elle qui nous permet aujourd'hui de financer nos projets d'avenir sans faire peser un fardeau excessif sur les générations futures. Depuis 2014, avec l'équipe municipale, nous avons tenu une parole simple, à agir avec sérieux, proximité et responsabilité sans jamais perdre de vue l'intérêt général. Ploemeur a changé, elle s'est modernisée, elle a renforcé ses services, elle a protégé son cadre de vie, mais elle est restée fidèle à ce qu'elle est, une commune vivante, à taille humaine, attachée à son identité. Chaque pierre posée ces 12 dernières années l'a été pour rendre ce futur possible. Nous ne partons pas d'une page blanche, mais d'une structure solide, prête à relever les défis de la solidarité et de la transition énergétique. J'ajouterai que rien de ce qui a été accompli durant ces années ne l'a été seul, c'est le fruit d'un travail collectif d'élus engagés, d'agents municipaux profondément attachés à notre commune. Une élection est par nature un temps de débat, de confrontation, parfois de division. C'est le propre de notre démocratie et c'est ce qui l'a fait vivre. Mais ce soir, le temps de la compétition électorale s'efface devant celui de la responsabilité commune et bientôt du débat démocratique. A cet instant précis, je ne suis pas le chef d'une liste. Je suis et je serai le maire de tous les habitants de Ploemeur. Que vous faisiez partie de ceux qui ont massivement porté votre suffrage sur mon nom, sur cette liste, que vous ayez fait un autre choix ou que vous soyez aussi abstenu. Ma mission est la même, vous servir, vous protéger et agir pour la qualité de vie de chacun dans chaque quartier, du centre-ville à nos villages, de la côte à nos carrières. La légitimité de l'élection donne un cap, mais c'est l'écoute qui donne la force d'agir. La citation d'un ancien maire de l'agglomération qui me dit qu'on peut être élu par hasard, on n'est jamais réélu par hasard.*

*Je veux vous dire avec sincérité que ma porte reste ouverte. La démocratie locale ne peut se résumer à un bulletin déposé dans une urne tous les six ans. Elle doit être une conversation permanente. Aux élus d'opposition, je réaffirme mon respect pour votre rôle, vos critiques constructives et vos contributions sur entendu lorsqu'elles serviront l'intérêt général et dans le respect de cette assemblée. A vous, citoyens, nous continuerons de co-construire nos projets, vos idées, vos expertises de terrain et même vos doutes. Ce sont les carburants nécessaires à une action publique plus juste. Ploemeur est une ville riche de sa diversité, de ses associations, de ses entreprises et de sa jeunesse. C'est avec un esprit d'apaisement et une volonté de rassemblement que j'entame ce nouveau mandat. Nous avons devant nous six années pour faire rayonner Ploemeur. Six années pour prouver que ce qui nous unit est infiniment plus grand que ce qui nous a le temps d'un scrutin séparé. Gouverner n'est pas une affaire de slogan, mais de choix financés, d'engagement tenu. Et pour les années à venir, notre cap est clair et repose sur trois engagements majeurs. Protéger votre sécurité, votre pouvoir d'achat, votre cadre de vie et notre littoral exceptionnel. Garantir la capacité à bien vivre à tous les âges sur notre commune. Investir dans nos écoles, accompagner nos aînés face à l'isolement et soutenir activement les familles ploemeuroises. Et surtout, préparer l'avenir, moderniser notre ville, son cœur de ville, sans le dénaturer, anticiper le défi climatique et développer des logements adaptés, ainsi que les mobilités douces et créer un projet pour les ploemeurois sur le site de carrière de Kerbrient. Notre responsabilité est désormais claire. Poursuivre ce qui fonctionne, corriger ce qui doit l'être et préparer sereinement l'avenir. Les discours s'achèvent, mais l'action, elle, ne connaît pas de pause. Le temps des promesses laisse aujourd'hui la place au temps du travail. Dès demain, avec mon équipe, nous nous remettons à l'ouvrage. Servir Ploemeur, veiller sur ses paysages, accompagner ses aidés et préparer l'avenir de ses enfants reste à mes yeux le plus beau des honneurs et la plus exigeante des missions. Je veux que vous gardiez une certitude. Ce mandat n'est pas le mien, il est le vôtre. Ce pouvoir que vous m'avez confié n'est qu'un outil de service. Ma détermination est intacte, ma passion pour notre commune est plus vive que jamais et ma responsabilité envers vous est totale. Nous avons devant nous des défis immenses, mais nous avons aussi une force collective peu commune. Ensemble, nous allons continuer à faire de Ploemeur cette ville équilibrée, audacieuse et profondément humaine que nous aimons tant. La confiance que vous nous avez renouvelée nous honore, mais surtout elle nous oblige. Une élection n'est pas une ligne d'arrivée, c'est le point de départ d'un nouveau mandat au service de tous. Alors tournons-nous vers l'avenir avec confiance, avec énergie, avec humanisme et surtout avec la conviction que le meilleur pour notre commune reste à construire avec passion tous ensemble. Merci à toutes et à tous. »*

### FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE (EN SEANCE)

Procès-Verbal de l'élection du Maire et des adjoints joint en annexe.

Ronan LOAS, Maire, « *Comme je vous l'ai dit, on ne navigue pas seul sur un bateau. Nous allons procéder aux élections des adjoints municipaux. Alors je vous propose de fixer le nombre à 9, à moins qu'il y ait des oppositions ou des abstentions. Je n'en note pas dans l'Assemblée. Il est usage de poser cette question-là.*

*Oui, M. MAIGNAN ? »*

Jack MAIGNAN, conseiller municipal de l'opposition, « *Puisqu'on est 6 élus nouveaux, peut-être rappeler effectivement quelles étaient les règles précédentes ? »*

Ronan LOAS, Maire, « *Alors, avec notre échelle de communes, ville de moins de 20 000 habitants, le maximum légal est à 9. Et s'il n'est pas atteint, nous ne pouvons pas, au titre du CGCT, nommer des conseillers municipaux délégués. Si vous êtes à 8 et pas à 9, vous ne pouvez pas nommer des conseillers municipaux délégués. C'est ça aussi la règle. Il y a effectivement 9 adjoints qui seront élus, mais on vote pour un tableau des élus. Et ensuite, le maire signe les arrêtés de délégation pour les adjoints qui seront au tableau, mais aussi pour des conseillers municipaux qui seront donc conseillers municipaux délégués. Ce qui formera ensuite l'architecture municipale. C'est un schéma assez classique dans nos collectivités. Et je rajoute aussi pour que tout le monde l'entende, une particularité que j'avais mise en place dans mon précédent mandat, c'est que les conseillers municipaux, naturellement de la majorité, sans délégation, auront chacun, chacune, une mission permettant d'oeuvrer pour le bien commun, qui peut être une mission pour un temps défini, comme sur un mandat en accompagnement d'adjoints, conseillers municipaux ou délégués, pour que 100% de l'équipe soit aussi active et impliquée dans la vie communale. »*

Jack MAIGNAN, conseiller municipal de l'opposition, « *Petite précision également, je crois que vous avez été surclassé ville touristique, ça n'a pas d'influence par rapport au nombre des élus ? »*

Ronan LOAS, Maire, « *Vous le verrez au prochain conseil municipal, ça va jouer sur des emplois fonctionnels, ça va jouer aussi sur les indemnités d'élus, vous avez plus, mais en fait ce qui s'équilibrait, parce qu'avant on était une commune DSU à l'époque de mon prédécesseur, on avait perdu la capacité DSU et les chefs lieux de canton. Mais ça c'est des points un peu pratico-pratiques, le surclassement permet d'avoir deux collaborateurs de cabinet alors que notre strat ne permettrait que d'en avoir un. Mais ça fait partie des particularités. On est resté à un collaborateur. Et en particulier, le vrai intérêt, c'est le surclassement au titre de la compétence de cette station classée tourisme qui permet de défendre aussi des meilleures recettes ou des charges particulières. En particulier quand on a eu le sujet de la station d'épuration qui passait de 5 000 m3/jour et à 10 000 m3/jour, ça fait partie des éléments importants. Il y a eu beaucoup de débats lorsqu'on avait été classé station tourisme. Ce que je vous ai proposé, j'ai noté qu'il n'y avait aucune opposition ou abstention. Autrement, on aurait procédé à un vote. Donc je note bien qu'on va effectivement inscrire un tableau de neuf adjoints. »*

## ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (EN SEANCE)

Procès-Verbal de l'élection du Maire et des adjoints joint en annexe.

Ronan LOAS, Maire, « *Les délégations seront effectivement attribuées la semaine prochaine. Je propose de reconduire les assesseurs. À moins que vous vouliez changer, mais je pense que le binôme était parfait. Je prendrai en tant que président de séance la présidence du bureau.*

*Je constate que le bureau est constitué, parce qu'il faut bien tout dire au micro, vous allez comprendre aussi, pour les nouveaux, il faut énormément parler au micro pour que les choses soient effectivement bien entendues. Je vais vous rappeler les conditions de scrutin pendant qu'une enveloppe électorale vous est déjà distribuée.*

*Et donc en application des articles L21-22 alinéa 1 et L22-22 alinéa 2 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, on aura l'occasion de tous vous former à tous ces sujets, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire maximum. Je rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune dispose de 9 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints. Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Donc si entre vous, il y en a que vous n'avez pas envie, si vous barrez, ça fait sortir le bulletin. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Je rappelle que notre conseil municipal est par nature paritaire, mais le bureau doit aussi l'être. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Je vous invite à présent à déposer les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Ces listes doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. C'est-à-dire qu'il n'y a que des listes de 9 adjoints qui peuvent être déposées pour l'élection. »*

Armelle GEGOUSSE, conseillère municipale de la majorité, « *Monsieur le maire, je vous propose de déposer une liste de 9 adjoints. Donc, en première position, Armelle GEGOUSSE. Deuxième adjoint, Jean-Guillaume GOURLAIN. Troisième adjoint, Anne-Valérie RODRIGUES. Quatrième adjoint, Claude ORVOINE. Cinquième adjoint, Liliane MARTEVILLE. Sixième adjoint, Cédric ORVOËN. Septième adjoint, Brigitte LE LIBOUX. Huitième adjoint, Christian PERRIEN. Et neuvième adjoint, Marie-Christine LENORMAND Merci. »*

Ronan LOAS, Maire, « *Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Je n'en constate pas, mais nous avons l'obligation dans tous les cas de procéder au vote. On va mettre liste 1.»*

Il est procédé à un tour de table afin que chaque conseiller, à l'appel de son nom, puisse déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Il est procédé à la lecture des bulletins de vote par M. Ronan LOAS, président du bureau de vote.

Ronan LOAS, Maire, « *Donc on a bien 32 bulletins. Avec 26 votes, 1 nul, 5 blancs, la liste conduite par Mme Armelle GEGOUSSE est élue.* »

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes tricolores aux adjoints élus.

Il est procédé à la signature des procès-verbaux des élections du Maire et des adjoints.

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La première réunion du conseil municipal suivant son renouvellement est l'occasion de rappeler les principes déontologiques applicables à l'exercice du mandat d'élu local.

Conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire donne lecture de la charte de l'élu local lors de cette séance.

Cette charte rappelle les principes fondamentaux qui doivent guider l'exercice du mandat local, notamment l'impartialité, la probité, la dignité, la prévention des conflits d'intérêts et la poursuite exclusive de l'intérêt général.

Conformément aux dispositions précitées, il est remis aux conseillers municipaux :

- une copie de la charte de l'élu local ;
- une copie des dispositions du chapitre III du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L2123-1 à L2123-35).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-1-1 ;

**Considérant** que lors de la première réunion du conseil municipal suivant son renouvellement, le maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte ainsi que des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux ;

Après lecture de la charte de l'élu local,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **A PRIS ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local,
- **A PRIS ACTE** de la remise aux conseillers municipaux d'une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du chapitre III du Code général des collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L2123-1 à L2123-35), annexées à la présente délibération.

Ronan LOAS, Maire, « *Les formalités ayant bien été remplies, on va passer à la lecture de la charte de l'élu local qui vous a été remise, mais il faut officiellement la lire dans cette enceinte.* »

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte.

Ronan LOAS, Maire, « *Il vous sera remis un exemplaire de cette charte dans votre besace.* »

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal dont le conseil d'administration est présidé par le maire. Sa composition est réglementée par le Code de l'action sociale et des familles (CASF, article L.123-6).

Le conseil d'administration comprend :

- des membres élus par le conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- des membres nommés par le maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Parmi les membres nommés, doivent figurer obligatoirement :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des personnes handicapées du département.

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le nombre total des membres du conseil d'administration du CCAS à **12**
- **PRECISE** que ce conseil d'administration, présidé par le maire, comprendra :
  - **6 membres élus** par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;
  - **6 membres nommés** par le maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;
- **RAPPELLE** que, parmi les membres nommés, doivent figurer :
  - un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
  - un représentant des associations familiales ;
  - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
  - un représentant des personnes handicapées du département.

Ronan LOAS, Maire, « *On fait passer un bordereau relatif à la composition des membres du CCAS. Donc le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif communal dont le conseil d'administration est présidé par le maire. Sa composition est réglementée par le Code de l'Action Sociale et des Familles, c'est le CASF, que vous apprendrez aussi à connaître pour les futurs membres du CCAS. Il y aura un petit temps de formation. Le conseil d'administration comprend ses membres élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste. Des membres nommés par le maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social mené dans la commune. Parmi ces membres nommés doivent figurer obligatoirement un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, un représentant des associations de retraités ou de personnes âgées du département, un représentant des personnes handicapées du département. Ce qui nous est proposé ici, et je vais, outre la lecture de la diversion, vous expliquer pourquoi on le fait passer plus tôt que le 10 avril, c'est que je vous propose de fixer à 12, parce que c'est une instance qui est par nature paritaire, 6 élus, élus avec les règles qui sont celles du CASF, mais 6 autres membres qui seront effectivement nommés. Et c'est pour cette raison qu'on a, pour être tout de suite opérationnel pour notre action sociale, parce qu'après on aura un CA, il y a aussi une instance qui permet d'agir en urgence sur les cas dans lesquels il y a besoin d'avoir une délibération pour aider en gros des Ploemeuroises et des Ploemeurois. Et donc ça nous permet, si vous le votez, effectivement, de lancer tout de suite les invitations, parce que le temps que tout le monde réponde, il y a des associations qui peuvent être ploemeuroises, d'autres départementales, et il faut qu'on en ait effectivement 6, et ça prend un peu de temps. Donc le temps gagné là permettra aussi d'installer le plus rapidement possible le conseil d'administration du CCAS et ensuite de le mettre en route. Parce que là, effectivement, on est dans une petite vacance qu'il faut aussi combler si on avait une action d'urgence sur le champ social à faire. Voilà pourquoi je vous propose de le placer sur ce conseil, qui est évidemment un conseil d'installation, mais pour ne pas perdre de temps sur cette instance-là. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur le conseil d'administration du CCAS ? Mais les nominations des élus seront lors du prochain Conseil municipal. Et s'il y a des questions, on pourra l'évoquer là-dessus. »*

Jack Maignan, conseiller municipal de l'opposition, « *Vous venez d'évoquer la date du 10 avril. Est-ce que vous avez un calendrier prévisionnel ?* »

Ronan LOAS, Maire, « *En fait, j'allais terminer par ça. Donc, mais c'est une bonne remarque, mais avec un cran d'avance. Je vote ça et après je reviens sur le calendrier. Est-ce qu'il y a donc des oppositions ? C'était la règle actuelle. On était déjà 12 membres. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc, je vous remercie. »*

#### **Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Monsieur le Maire procède à la lecture du verso de la charte de l' élu local (partie non lue au point 3).

Ronan LOAS, Maire, « *Pour répondre à la question sur le planning, l'objectif à chaque fois pour les nouveaux, il y en a quelques-uns autour de la table, c'est d'avoir une visibilité à 6 mois, sauf une obligation de délibération sur des sujets spécifiques. Donc le prochain est le 10 avril, tout simplement parce qu'on a des délais assez courts mais contraints. On a un règlement intérieur qui fixe les délais de convocation pour les questions orales ou questions écrites, etc. On le renouvellera bientôt. Alors on se donnera rendez-vous le 10 avril. C'est aussi un vendredi. Ce n'est pas notre habitude, mais c'est la question des délais. Et savoir ce qui se passe dimanche à l'agglomération peut aussi jouer sur des nominations au titre de la ville qu'on a aussi dans la besace. Nous aurons un conseil municipal le 19 mai, parce qu'il faut*

*qu'on ne délibère pas trop tard pour tous les bordereaux relatifs principalement à la jeunesse, voire à l'éducation, pour que les centres, nos ALSH soient en route. Je salue les directeurs présents, j'ai oublié de citer les directeurs et agents de la collectivité présents, mais effectivement on délibérera clairement là-dessus, et le mois de juin, ce qui permet de passer le compte administratif. Donc on aura ces deux conseils municipaux. Ça veut juste dire qu'on a un conseil municipal par mois, effectivement, jusqu'à l'été. On a plutôt l'habitude d'éviter de surcharger les toutes fins de mois de juin pour éviter d'avoir un conseil municipal, un conseil communautaire et une session départementale la même semaine. On fixera ensemble les trois ou six mois qui suivront avec le maximum de visibilité mais on est des fois un peu soumis à des points. Donc voici les premières dates. Vous aurez dans votre besace vos identifiants e-mail etc. Si vous avez des questions, vous n'hésitez pas à prendre les points de contact, puisque les nouvelles convocations seront envoyées sur la plateforme Mégalis. Donc je vous invite à très vite mettre en route vos adresses mail et qu'il y ait un pépin de nous revenir aussi le plus vite possible. Pour toutes les autres questions, le point de contact pour les élus ce n'est pas directement les services, c'est mon directeur de cabinet. Donc ce sera Gabriel LAPEYRE qui sera aussi au point de contact, s'il y a des questionnements, etc. Dans tous les cas, pour te répondre, on a précalé un point pour se rencontrer, ce qui permettra aussi de poser tous les différents points de questions, etc. »*

Jack MAIGNAN, conseiller municipal de l'opposition, « *La vie municipale, c'est évidemment ici, dans l'enceinte, les élus, mais c'est aussi tous les services municipaux qui y travaillent. Je suppose qu'il y aura des choses qui seront faites pour que les élus rencontrent l'ensemble des personnels dans les différentes fonctions, différentes missions. Et il serait intéressant que l'ensemble des élus y soient, y compris évidemment les nouveaux élus de la minorité, pour qu'ils puissent comprendre, sentir, voir quel est le travail de ces gens qui sont souvent en première ligne et qu'on oublie le plus souvent. »*

Ronan LOAS, Maire, « *Bon, vous avez bien noté que je ne les oubliais dans aucun de mes discours, dans tous les cas. Ce qui est aussi important, c'est de saluer le travail des agents. On termine la campagne où j'ai été cible. N'oubliez pas que c'est des agents qui travaillent au quotidien, qui pour certains ont été heurtés de propos, mais nous aurons l'occasion d'y revenir. On est en train de mettre en place un parcours, on va dire, d'initiation, mais de découverte des usages municipaux. Et Ploemeur, c'est à peu près 370 agents. Donc c'est juste pour dire qu'effectivement, on va préparer un parcours. Après, ce n'est en soi pas une obligation, mais je pense que chacun doit être effectivement bien informé. Et tant qu'on est en... confiance, dans le respect, ma porte est ouverte et ma façon de fonctionner est ouverte. »*

Lysiane METAYER, conseillère municipale de l'opposition, « *Oui, j'entends en fait que vous avez commencé à prendre des réunions avec les autres groupes. Il me semble de ne pas avoir eu d'invitation. Donc voilà, je vous pose la question. C'est tous les groupes concernés ? »*

Ronan LOAS, Maire, « *C'est une bonne remarque, mais c'est que M. MAIGNAN, que j'ai pu saluer et qui est venu me saluer après l'annonce des résultats dimanche dernier. Je l'ai trouvé fort républicain et j'ai salué et sa campagne et encore sa capacité à venir me saluer. Il m'a dit qu'il faudrait qu'on se voit. Je lui ai dit, cette semaine, et pour être franc, j'étais un peu noyé là par le job et un petit coup de fatigue qui arrive après les élections, comme on a tous pu le voir. Donc si vous souhaitez un rendez-vous, vous prenez contact avec Gabriel, qui sera votre point de contact là-dessus. Comme je vous dis, la confiance, c'est effectivement quelque chose de partagé. Ma porte restera ouverte tant qu'on est dans un schéma de respect mutuel. Je n'ai pas tenté d'éviter l'un ou l'autre. C'est que M. MAIGNAN est venu me saluer. On est resté d'ailleurs discuter un petit moment après le moment électoral. Voilà pour vous donner une réponse, Mme METAYER.*

*D'un point de vue pratico-pratique n'oubliez pas de prendre votre photo. On va commencer par les*

*minorités ou oppositions. »*

Jack MAIGNAN, conseiller municipal de l'opposition, « *C'est juste un point de détail, mais déjà je vous l'avais signalé au moment de la déclamation des résultats. C'est MAIGNAN. »*

Ronan LOAS, Maire, « *Oui, je sais Jack. »*

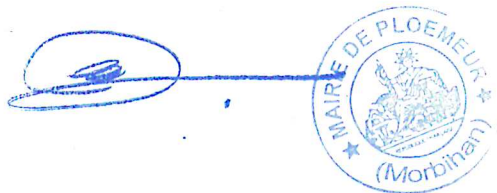
Jack MAIGNAN, conseiller municipal de l'opposition, « *Mais vous pouvez vous entraîner, vous le faites plusieurs fois, ça va venir, vous allez voir, ça va venir. »*

Ronan LOAS, Maire, « *N'y voyez aucune malice. Il ne faudra pas hésiter à me corriger. S'il y a des points de contact, de questionnement, vous avez mon directeur de cabinet. On va pouvoir libérer le public. Et vous pouvez commencer par les photos. Et pour les élus, on laisse un petit temps de rafraîchissement. Une bonne soirée et encore mes félicitations. »*

---

Le Maire lève la séance à 18h35.

Ronan LOAS,  
Maire



DÉPARTEMENT

MORBIHAN

COMMUNE :  
PLOEMEUR

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT

LORIENT

Élection du maire et  
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

33

Nombre de conseillers en exercice

33

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 17 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLOEMEUR.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

LOAS Ronan	ILLIEN Ludovic	
GÉGOUSSE Armelle	DE AMORIM Carole	
GOURLAIN Jean-Guillaume	CHEMOUL Christian	
RODRIGUES Anne-Valérie	VAZ PIRES Aymeric	
ORVOËN Cédric	BARETTE Christine	
ALNO Pascaline	THOMAS Edouard	
ORVOINE Claude	MAIGNAN Jack	
MARTEVILLE Liliane	GOADEC Corinne	
PERRIEN Christian	MAZÉAS Olivier	
LE LIBOUX Brigitte	BRISELET Maïté	
SCIEUX Jean-Luc	METAYER Lysiane	
LE NORMAND Marie-Christine	RIBAULT Erwan	
GAUTHIER LE PRIOL Mathieu		
DIRINGER-DAGORNE Aurélie		
LAURENT Christian		
GUSMINI Isabelle		
GUERIF Pascal		
BRUNET Annie		
JEGO Ludovic		
LASCOMBES Liziane		

Absents <sup>1</sup> : Marianne POULAIN (excusée)

### **1. Installation des conseillers municipaux** <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Ronan LOAS, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Armelle GÉGOUSSE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **2. Élection du maire**

#### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Aymeric VAZ PIREZ et .....

..... Madame CORINNE GOADEC .....

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 32
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 32
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOAS RONAN	26	Vingt-six
MAIGNAN JACK	4	Quatre
METAYER LYSIANE	2	Deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>5</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur Ronan LOAS a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Ronan LOAS élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

**3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).<sup>7</sup>

**3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de ..... 2 ..... minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que ..... 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 32
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 26
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Mme Armelle GÉGOUSSE	26	Vingt-six
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

<sup>7</sup> Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus



**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt mars deux mille vingt-six, à .....<sup>18</sup>..... heures <sup>10</sup> minutes, en double exemplaire <sup>11</sup> a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,

A large, stylized signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. A horizontal line extends from the right side of the signature.

A signature in blue ink, written in a cursive style.

Les assesseurs,

A signature in blue ink, written in a cursive style.

A signature in black ink, written in a cursive style, with a long horizontal line extending from the right side.

A signature in blue ink, written in a cursive style.

<sup>11</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.